

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DE LA REGION SUD-EST DU 31/03/2023

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région SUD-EST du 31/03/2023, est effectué par la Direction et adressé à tous les RDP de la région SUD-EST et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 31/03/2023 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents :

CACHOT FREDERIC	DIRECTEUR D'AGENCES	
VANHIE STEEVE	DIRECTEUR D'AGENCES	
BENFERCHOULI NORDINE	RDP SUD-EST	
KETOINE MOHAMMED	RDP SUD-EST	

Absents :

--	--	--

Excusés :

VENDITTI EMMANUEL	RDP SUD-EST	
-------------------	-------------	--

Document interne à destination des représentants du personnel et des collaborateurs de l'entreprise uniquement. La diffusion externe n'est pas autorisée.

Questions :

1 - LA SNEP-CFTC demande une Carte ou prime : stationnement parking payant pour les missions d'Opéra Nancy ou agent rondier.

Réponse de la direction

Ce sujet ne relève pas des attributions des Représentants de proximité fixées par l'accord d'entreprise du 13 juin 2019. Nous ne sommes pas en mesure de statuer localement sur ce type de demande.

2 - LA SNEP-CFTC demande une Prime : Contre les arrêts maladies excessifs (Prime de présence)

Réponse de la direction

Ce sujet ne relève pas des attributions des Représentants de proximité fixées par l'accord d'entreprise du 13 juin 2019. Nous ne sommes pas en mesure de statuer localement sur ce type de demande.

3 – LA SNEP-CFTC demande une prime de remplacement d'urgence au-delà de 10%, sinon le refus des agents se fera de plus en plus souvent au détriment d'autres entreprises.

Réponse de la direction

Ce sujet ne relève pas des attributions des Représentants de proximité fixées par l'accord d'entreprise du 13 juin 2019. Nous ne sommes pas en mesure de statuer localement sur ce type de demande.

4 - LA SNEP-CFTC demande une prime d'intéressement sur les postes ou missions.

Réponse de la direction

Ce sujet ne relève pas des attributions des Représentants de proximité fixées par l'accord d'entreprise du 13 juin 2019. Nous ne sommes pas en mesure de statuer localement sur ce type de demande.

5 - LA SNEP-CFTC demande une prime de partage de l'entreprise.

Réponse de la direction

Ce sujet ne relève pas des attributions des Représentants de proximité fixées par l'accord d'entreprise du 13 juin 2019. Nous ne sommes pas en mesure de statuer localement sur ce type de demande.

Une prime de partage de la valeur a été proposée lors des négociations annuelles obligatoires en fin d'année 2022. Ces négociations n'ont pas abouti à la signature d'un accord avec les délégués syndicaux.

6- LA SNEP-CFTC demande des causeries en dématérialiser + fiche de poste à l'avance pour les agents (mission, emplacement PC, bâtiment, adresse). Beaucoup trop de causeries sont perdues ou pas signées.

Réponse de la direction

Conformément à la politique QSE de la société, les quatre causeries par an et par agent sont bien réalisées.

Les causeries dématérialisées nécessitent un PC avec e-manager, ce qui n'est pas le cas de tous les sites.

Lorsqu'un agent reçoit son planning, soit 7 jours avant la vacation hors vacations marquées, la teneur des missions ainsi que l'adresse sont renseignées. Si l'agent a des questions spécifiques il peut prendre contact avec son chef de secteur référent ou la CTS en fonction de l'heure. Si des missions spécifiques sont à réaliser, l'agent en sera informé par un personnel de l'encadrement.

7 - LA SNEP-CFTC Demande plus d'appel des chefs de secteurs envers leurs agents pour contrôler leurs santés physiques ou mentales pour garantir la bonne autonomie des agents et éviter les arrêts maladies INTEMPESTIF ou burn-out.

Réponse de la direction

Courant février et mars 2023, six permanences ont été effectuées par un encadrant pour aller à la rencontre des agents qui exprimeraient le besoin de parler sans que ceux-ci se déplacent à l'agence. Aucune difficulté n'a été remontée à ces occasions.

En amont de ces permanences, une communication est effectuée par mail afin de prévenir les agents de leur existence.

Au besoin, les contacts de la médecine du travail sont présents sur les affichages obligatoires ainsi que dans les books HSE. De plus, l'encadrement veille à effectuer des visites régulières à l'ensemble des agents sur le secteur de Nancy.

Si un agent en ressent le besoin, il peut demander à bénéficier de CRISE-UP : dispositif de suivi psychologique professionnel, externe et entièrement confidentiel.

8 - Nous souhaitons revenir sur la question N°2 de la réunion RDP du secteur Sud-Est de la précédente réunion concernant la situation pas claire sur le site de St-Nicolas de Port.

Réponse de la direction

Une réponse a déjà été apportée, en cas de besoin précisez votre question

« Les Agents Challancin ont pour consigne de transmettre leurs demandes de congés à l'Agence de Bar-le-Duc. Le client en est informé pour la prise en compte lors de la rédaction de ses besoins mensuels afin d'organiser sa continuité de service. En aucun cas le client n'a la main pour valider ou non une demande de congés. Si des agents décident par eux-mêmes de rendre des comptes à notre client, ce n'est en aucun cas une directive de l'exploitation de l'agence. »

9- Nous souhaitons revenir sur la question N°3 de la réunion RDP du secteur Sud-Est de la précédente réunion concernant les formations ?

Réponse de la direction

Une réponse a déjà été apportée, en cas de besoin précisez votre question

« L'ensemble des agents planifiés sur les sites du CHRU ont bénéficié d'une formation sur poste. Celle Monsieur LEROUX est programmé le 09 février 2023. »

10 - Nous souhaitons revenir sur la question N°4 de la réunion RDP du secteur Sud-Est de la précédente réunion : sur les demandes de congés et de vêtements sans réponse par l'entreprise via mail.

Réponse de la direction

Une réponse a déjà été apportée, en cas de besoin précisez votre question

« Nous avons pris note de vos remarques, et nous allons être vigilants sur le strict respect de l'accord concernant les demandes de congés. Par ailleurs et pour une meilleure prise en compte des difficultés des agents, nous avons également proposé une rencontre dans la cadre du droit d'expression par courriel le 06/09/22 à l'ensemble des agents du CHRU de cette époque, et nous n'avons reçu aucune réponse. C'est suite à cette proposition qui s'est soldée par un échec que nous avons mis en place des permanences sur le CHRU. Nous demandons des précisions sur les soucis sur site que vous évoquez afin de mener des actions si nécessaire »

11 - Nous souhaitons revenir sur la question N°6 de la réunion RDP du secteur Sud-Est de la précédente réunion sur les plannings chaotiques des agents (temps de repos non respectés, poste non formés, multi sites intempestifs, respect des heures de travail max en semaines).

Réponse de la direction

Une réponse a déjà été apportée, en cas de besoin précisez votre question

« Nous souhaitons avoir une précision sur les temps de repos non respectés et sur la planification qui vous semble chaotique. Nous ne pouvons répondre de manière spécifique à une question aussi générale.

Nous vous demandons également de nous préciser ce que vous entendez par « un rétablissement de la normalité des plannings ».

12 - À compter de Mai 2023 la formation Maintien et Actualisation des Compétences Agent de Prévention et de Sécurité (MAC APS) passera de 24h à 27h pour intégrer un nouveau module relatif aux principes de la république.

Cette formation devra donc désormais être planifiée sur 4 jours au lieu de 3. Cette formation pourra être faite avec une partie en présentiel et une autre à distance.

- Le SNEPS-CFTC souhaite avoir des détails sur l'organisation de cette formation quand elle sera en partie à distance (quels modules, nombre de jours en présentiel...).

Réponse de la direction

Une information a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs CPS via Primobox le 20 mars 2023 à propos de l'organisation qui devrait être retenue par la majorité des centres de formation (sur 4 jours).

Certains centres pourraient retenir une organisation sur 3 jours avec des sessions journalières de formation plus longues. Le cas échéant, les collaborateurs seront informés via l'envoi de leur planning et de leur convocation.

Le Centre de formation Le Point Jaune nous communiquera prochainement des informations plus précises sur l'organisation de cette formation lorsque celle-ci se fera en partie à distance. 2 des 4 jours de formation devraient être concernés par les modules suivis à distance.

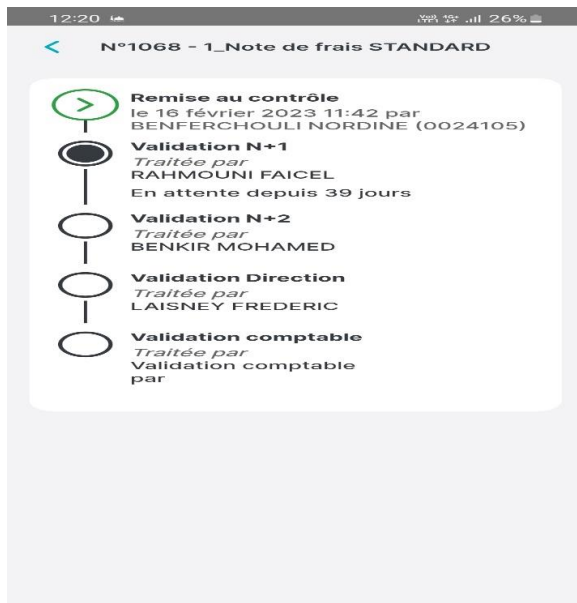
13 - Question CGT

Question à poser à propos de la nouvelle application "Notilus",

Le premier point c'est que pour se connecter à cette appli c'est pas facile, dont j'ai essayé et j'ai contacté mon collègue M Mohamed Ketoine et nous avons eu le même problème.

Le deuxième point, c'est que le but de cette appli « Notilus » c'est de faciliter et accélérer le traitement des remboursements.

Malheureusement ce n'est pas le cas, moi personnellement j'ai un remboursement bloqué en 2ème validation pour une attente de 39 jours, il reste encore 3 autres validations



Réponse de la direction

Le service informatique a procédé à la correction nécessaire de l'affectation de la personne en charge de valider la note de frais. L'anomalie étant corrigée, votre note de frais a été validée mercredi 29/03. Elle suit maintenant le circuit de validation normal.

VANHIE Steeve
Directeur d'Agences

